

Conférence donnée par Bill Ryan, S.J.
lors de la *Journée de Province* du 12 octobre 2007
(Centre Manrèse – Québec)

Notre mission jésuite en complémentarité.

On m'a demandé de parler sur le sujet "notre mission jésuite, en complémentarité". Cela a éveillé en moi les échos d'une préoccupation similaire, dans notre Province du Canada anglais, à l'occasion de la *Congrégation provinciale* que nous avons tenue à Toronto l'an dernier. Nous avons voulu envoyer un "postulat" à la prochaine Congrégation générale des jésuites, pour demander de manière urgente à la Compagnie d'encourager fortement toutes nos œuvres à intégrer explicitement les dimensions spirituelles, intellectuelles et socio-culturelles dans le quotidien de notre mission jésuite.

Je crois que notre recherche commune vise à une authentique intégration ou intégralité dans notre manière d'agir pour démasquer ce qui est incomplet, les méthodologies réductrices, et les mentalités qui se pavanent comme « holistiques » mais qui ne sont en fait bien souvent que des idéologies. En cela, notre foi vivante devrait servir de « détecteur de mensonge » pour nous aider à découvrir en Jésus la révélation permanente de Dieu et une humanité qui rend possible l'unité intégrale pour toutes les vérités fragmentées. Je crois que c'est là le but d'un "discernement social" ou de la "lecture des signes des temps": découvrir la présence et de l'action du Christ dans l'histoire, cet espace où nous sommes appelés à jouer un rôle actif avec Lui en construisant le Royaume de Dieu. Autre manière de dire: le but est de devenir des "contemplatifs dans l'action" à la manière ignatienne, ou encore des mystiques qui font l'expérience de la présence et de l'action de Dieu en eux-mêmes, dans les autres et dans le monde.

Vous m'avez invité à partager mon expérience personnelle, impliqué que j'ai été dans certains des développements qui ont conduit nos récentes Congrégations générales (de la 31^e à la 34^e) à cette vision et, en particulier, à l'intuition spirituelle que notre foi en est une qui crée la justice, une manière de rendre inséparables foi et justice. Je compte sur votre indulgence au long de cet exercice au cours duquel je rappellerai avec franchise comment j'en suis venu à cette intuition fondamentale et l'humble rôle que j'ai joué en la promouvant dans notre Compagnie. Il y a presque 60 ans, je vivais un conflit frustrant devant mes professeurs de philosophie, à Toronto, qui nous faisaient mémoriser sans esprit critique les thèses néo-scolastiques, en incluant les « preuves de l'existence de Dieu ». Toutefois, un an plus tard, quand j'ai commencé mes études sur les théories économiques et plus spécialement sur l'histoire de la pensée économique, j'ai vite découvert un rôle fondamental pour la philosophie. J'ai compris que même si j'en arrivais à détenir une maîtrise et un doctorat en sciences économiques, je devrais me rappeler que la théorie économique, quelque pertinente qu'elle soit, n'est qu'une approche partielle et réductrice de la réalité.

Ma thèse de maîtrise, à l'université de St Louis, en 1953, avait pour titre "Une expérience en syndicalisme catholique" – c'était celle des CNTU (*Canadian National Trade Unions - La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada*), une expérience à succès, quoique controversée, des évêques du Québec pour intégrer une dimension politique et culturelle dans la vision traditionnelle étroitement économique des syndicats nord-américains. J'avais été impliqué dans la tempête politique et ecclésiastique qui s'était abattue à l'occasion de la grève à Asbestos, en 1949, un événement qui avait divisé les jésuites tout comme les évêques. L'aumônier du syndicat, le jésuite Jacques Cousineau, ma principale source, avait été relégué au Collège de Québec pour enseigner au secondaire; alors un de mes professeurs jésuites m'a incité à ne pas publier mon mémoire.

Cette expérience m'a conduit à me poser des questions plus sérieuses sur ce que pourrait être le rôle public pertinent de la foi et des institutions religieuses. Mais, plus encore, à me demander: est-ce que le travail humain et ses produits ont quelque valeur durable pour le Royaume de Dieu, une valeur qui dépasse la motivation et le mérite individuel? Cette question prenante m'a mené, quelques années plus tard à notre collège jésuite Saint-Albert, à Leuven, en Belgique, où le Doyen des études m'a tout de suite présenté les œuvres « défendues » de Teilhard de Chardin et d'Henri de Lubac. La pensée de ces auteurs, tout comme le fait que je sois devenu un disciple du P. René Carpentier, m'a aidé à trouver un début de réponse à mes questions.

La théologie morale révolutionnaire du P. Carpentier, se centrait non pas sur le péché mais sur l'amour, la charité. En fait, il a demandé que mon ami montréalais André Vachon et moi fassions la traduction en anglais du livre fondamental de son disciple principal, Gérard Gillemann, S.J. : *Le primat de la charité en théologie morale*. [La charité, dans ce contexte, c'est l'amour humain transformé par la grâce.] J'ai découvert rapidement comment la justice est inséparable de l'amour, en fait, elle est constitutive de l'amour, au sens où, sans elle, l'amour ne peut survivre. J'ai écrit un autre travail académique sur *Le détachement versus l'engagement : un dilemme chrétien contemporain*. J'ai été surpris à l'époque, en 1958, de voir combien les écrits théologiques se concentraient sur le détachement – se libérer des choses terrestres – et combien peu sur l'engagement temporel ou sur la valeur du travail humain pour le Royaume. Quelques rares théologiens de renom, allemands ou français, et quelques-uns de mes professeurs commençaient à comprendre la mission de l'Église comme continuation de l'histoire du salut – l'Église comme sacrement pour le monde entier et pour tous les peuples – et que le travail humain peut contribuer à la construction du Royaume. La conclusion de mon étude était que « si un leader du monde des affaires est véritablement détaché, vraiment centré sur le Christ, il peut authentiquement participer à la tâche pleine de défi qui consiste à mener notre monde merveilleux à sa véritable destinée, celle de servir le Christ maintenant et dans la cité temporelle aussi bien qu'ensuite dans la cité éternelle. Le conseil à donner à cette personne serait: `Aime et fais ce que tu veux`. » Carpentier et Gillemann avaient déjà reconnu que la foi et la justice étaient inséparables et que cela menait à une grande liberté spirituelle permettant d'évaluer correctement l'action temporelle d'une personne.

L'approche plus large que je présentais des questions économiques, et particulièrement du développement économique, a été appréciée par mes professeurs de Harvard en 1960; ils m'ont encouragé non pas à faire une thèse étroitement technique mais plutôt d'étudier le rôle de l'Église catholique dans le développement économique, spécialement dans les pays pauvres. C'était à l'époque qui précédait celle où on a voulu faire de l'économie une science mathématique, dans des efforts – dont on sait maintenant qu'ils sont futiles – de devenir une science exacte comme la physique. Contre les objections de mon Provincial et de ses consultants, qui croyaient que j'entreprenais un projet qui non seulement diviserait les jésuites francophones et anglophones au Canada mais aussi toute l'Église canadienne, j'ai choisi de faire ma thèse de doctorat, sous l'égide de l'historien économique russe Alexander Gershenkron, sur *L'Église et le développement économique au Québec*. Les références premières étaient facilement accessibles dans les archives des gouvernements locaux, des diocèses, des paroisses, des congrégations religieuses, des entreprises, etc. J'ai donc été capable de démontrer que le rôle des catholiques canadiens français et de leur Église, quand on l'étudiait dans le contexte de la vie quotidienne et de sa culture, avait été positif, tout bien considéré et pour la période étudiée, celle du démarrage de l'époque d'industrialisation, de 1896 à 1914, positif sans pourtant qu'il ait été déterminant ou décisif. Il était tout à fait évident que les circonstances ethnique, culturelles, religieuses ou autres comme la géographie, avaient joué un rôle beaucoup plus grand dans le développement économique que les « experts » avaient voulu admettre dans d'autres pays en développement. Ma thèse tient toujours et, aujourd'hui, de plus en plus d'économistes reconnaissent l'importance du développement local à multiples.

Je ne m'arrête pas aux années que j'ai passées à la CECC (la Conférence des évêques catholiques du Canada), une période passionnante alors que j'aidais les évêques à interpréter la théologie sociale de Vatican II aux catholiques canadiens. Toutefois, je devrais mentionner combien à ce sujet ils ont pris le leadership devant d'autres Églises, les syndicats et les ONG en organisant des congrès nationaux sur les soins de santé en 1966 et sur la pauvreté dans le monde en 1968. On peut affirmer que ces deux rassemblements sont parvenus à établir ces deux thèmes comme priorités au Canada.

En 1970, le père Arrupe m'a envoyé à Washington à la demande des évêques des États-Unis pour fonder un groupe de travail international sur la justice sociale. Nous avons lancé l'affaire avec un Conseil d'administration prestigieux incluant des gens d'affaires, des fonctionnaires et des avocats, mais avant la fin d'une première année de travail, seul le président du conseil, Irving Friedman, économiste en chef de la Banque mondiale, est demeuré avec nous alors que nous avons dû réduire nos ambitions, décidant en même temps de n'être officiellement ni lié aux évêques ni aux jésuites – ce qui a rapidement augmenté notre crédibilité tout comme nos dettes! Depuis ses débuts, le *Center of Concern* a été préoccupé par la manière de lier spiritualité et intérêt pour l'analyse sociale. Nous étions évidemment influencés par le synode romain sur *La justice dans le monde*, tenu en 1971 – sur lequel nous avons eu une petite influence grâce à des interventions d'évêques canadiens, des textes que

Julien Harvey et moi avions rédigés. On avait pu par exemple entendre le cardinal Flahiff (de Winnipeg) affirmer : « si on ne peut sortir du système ou tout au moins demeurer vigilant quant à lui de sorte qu'on puisse juger, au besoin, de le rejeter, on est devenu de simples pions sur l'échiquier. La fidélité à l'évangile du Christ demande que son peuple s'élève au-dessus de l'esclavage dans quelque système que ce soit, car ni une idéologie, ni un système économique ne peut adéquatement représenter le Royaume de Dieu. »

Cette façon de voir fait écho aux conclusions auxquelles est arrivée une équipe de travail du *Center of Concern* dans une série d'études, publiées à cette époque, qui mettaient en lien spiritualité et théologie sociale avec l'analyse sociale; c'est paru dans un format populaire sous le titre : *Sondages : un groupe d'étude sur la conscience sociale et la spiritualité ignatienne*. On devrait rappeler ici que ce synode de 1971 a produit les énoncés les plus éloquents à ce jour sur la relation entre la foi et la justice. On y lisait:

L'action au nom de la justice et la participation dans la transformation du monde nous apparaissent comme une dimension constitutive de la prédication de l'évangile ou, en d'autres mots, de la mission de l'Église pour la rédemption de la race humaine et pour sa libération de toutes les situations d'oppression.

C'est un énoncé qui s'avérerait une fondation théologique solide pour notre fameux « décret IV » de la 32^e Congrégation générale des jésuites.

C'était dans cette atmosphère que le *Center of Concern* avait accepté avec enthousiasme ce qu'on a nommé les "postulats mexicains" préparé pour la 32^e CG en 1974. Essentiellement, ces postulats disaient « que la justice au niveau international ou que l'injustice n'est pas "un problème parmi d'autres" dans le monde, mais que cela doit être compris comme une caractéristique fondamentale de tout problème ». De là on pouvait affirmer que « toutes les délibérations de la Congrégation générale depuis ses débuts devaient, d'une façon ou d'une autre, être vues à partir de la perspective de cette option fondamentale. »

Notre Centre, avec enthousiasme, avait traduit ces postulats et les avait fait circuler largement dans les diverses Provinces jésuites. Je les avais apportées à ma propre Congrégation provinciale qui les avait approuvées unanimement, puis m'avait élu pour les apporter à la réunion romaine. Treize autres Provinces ont fait de même. Mais, comment pouvait-on penser les faire prendre au sérieux par 232 jésuites très indépendants de nature en provenance de toutes les parties du monde?

La pratique de la Congrégation générale est de faire d'abord un "état de la Compagnie" puis de mettre sur pied des commissions pour rédiger des décrets transmis à l'assemblée plénière, décrets sur des questions jugées prioritaires par les délégués, à partir de la situation de notre Compagnie de Jésus et de la lecture que les délégués font des postulats reçus des Provinces. Au moment de l'établissement des six premières commissions, je suis intervenu avec succès pour demander que la Commission IV soit responsable de la ques-

tion de « la promotion de la justice comme critère de notre vie et de notre apostolat » et non pas que son sujet soit simplement « la promotion de la justice ».

Durant nos échanges préliminaires, à la Congrégation, j'ai décidé de prendre une autre initiative osée. J'ai rapidement perçu que notre groupe anglophone ne recevrait pas bien ma suggestion de ralentir le rythme de travail des commissions avec mes préoccupations. J'ai donc demandé au P. Simon Decloux, un ami que j'avais bien connu à Leuven et qui avait justement été élu Assistant du Secrétaire général de la Congrégation, de m'inscrire à un groupe francophone. Il m'a invité dans son propre groupe. Là, ma préoccupation a vite été entendue, et le P. Henri Amet, Provincial de la Province européenne de l'Atlantique, a proposé l'appellation "priorité des priorités" pour nommer ce qui était devenu notre souci commun. Devant l'enthousiasme du groupe, nous avons demandé à Simon Decloux, à cause de la visibilité qu'il avait, de faire connaître notre préoccupation lors de la prochaine plénière. Je m'engageais à appuyer son intervention en fournissant des éléments de contexte et de contenu pour demander à la Congrégation de dédier quelques jours à la discussion de cette « priorité des priorités »; le P. Ekwa bis Isal, du Congo, autre confrère de Leuven, et Henri Amet allaient aussi prendre la parole pour donner plus de poids et de représentativité à notre cause. Nous n'avions que trois minutes chacun pour faire valoir notre point de vue! Néanmoins, l'assemblée plénière a de fait voté de reporter certains travaux prévus, comme le lancement du travail des commissions, pour que les délégués puissent discuter de notre motion. Guy Bourgeault, de votre Province, s'est porté volontaire pour travailler jour et nuit en vue d'assurer la préparation des documents et rapport nécessaires, pour qu'ils soient distribués à tous les membres de la Congrégation en français et en anglais, chaque matin.

Ce que nous essayions de faire étaient de combiner deux éléments de la mission jésuite de notre époque : d'une part notre engagement à combattre l'athéisme et, d'autre part, l'option fondamentale proposée de promouvoir la justice en solidarité avec les pauvres. Il était évident, d'après certaines interventions en plénière, que plusieurs délégués ne comprenaient pas que la "priorité des priorités" avait été introduite comme une simple stratégie permettant à la Congrégation, avant de se diviser en commissions, de chercher à mieux comprendre la vision ou l'intuition derrière cette option fondamentale proposée, l'option pour la justice, qui était demandée par tant de jésuites de partout dans le monde, tout comme la vision ou l'intuition de ceux qui suggéraient que la mission apostolique essentielle des jésuites à ce moment-là était de combattre le péché, aussi bien personnel que structurel, dans ses principales expressions contemporaines d'un athéisme massif et d'un courant d'injustice massive qui touchaient des milliards de personnes.

Après ces échanges stimulants, le rapport de notre groupe intitulé *La mission jésuite et la justice dans le monde*, demandait seulement que la réflexion faite puisse influencer le travail des commissions et qu'un délégué – la Congrégation m'a nommé pour ce faire – se fasse l'identificateur des développements sur ce sujet de la « priorité des priorités » dans les différentes commissions. Ce qui est arrivé, c'est que notre commission sur la promotion de la justice a travaillé rapidement et a, la première, fait rapport à l'assemblée. Le père Géné-

ral, le P. Arrupe, à l'occasion d'une intervention toute spéciale, a appuyé l'interprétation que notre commissions suggérait de "l'option pour la justice" en disant que c'était une priorité au sens où elle devait être traitée en premier par la Congrégation et qu'elle devait influencer l'ensemble de notre vie. Il a mis au défi les délégués, leur demandant s'ils étaient disposés à payer le prix d'une telle option de base – par exemple la perte de bienfaiteurs et d'amis, la modification de leur style de vie et de leur niveau de vie, etc.

Un mois plus tard, alors que pataugeait le travail des commissions I et II respectivement orienté sur *les critères de l'apostolat* et sur *la mission et l'obéissance apostoliques*, la Congrégation a décidé de les fondre en un seul groupe qui devenait la *commission sur la justice* pour ne préparer qu'un seul document central qui fut intitulé : *Notre mission aujourd'hui : le service de la foi et la promotion de la justice.* La commission I a renforcé la dimension "service de la foi" dans le document et la commission II lui a donné un sens fort de la mission commune et globale. Cependant, le fameux "décret 4", après quatre autres révisions, pour le meilleur et pour le pire, après des centaines de modifications et amendements, est celui qui est venu de la commission IV sur la promotion de la justice. C'est ce qui explique que la promotion de la justice apparaît plus naturellement inhérente à notre décret que le service de la foi. Il a fallu 13 semaines de travail acharné pour en arriver à un vote final et, même là, le texte a dû survivre à 150 amendements finaux avant d'être voté à la quasi unanimité, une douzaine de votes négatifs seulement ayant été consignés.

Un facteur important qui nous a poussés à faire le consensus sur le décret 4 était le fait que le pape Paul VI avait dit au père Arrupe et aux membres de la congrégation qu'il n'aimait pas notre attitude manifestée par notre désir d'ouvrir le 4^e vœu – celui des profès – aux frères jésuites. Cette expérience d'humilité nous a tous aidés à former une communauté plus ouverte au discernement social et à la prière, un groupe plus uni que ce qu'on aurait pu imaginer par ailleurs. Au début de la Congrégation, nous avons décidé que nous ne pouvions pas utiliser le "discernement social" dans nos débats; l'intervention du pape nous a au contraire poussés dans cette direction et la 33^e Congrégation générale allait plus tard présenter cette méthode comme une manière d'agir spécifiquement jésuite.

Durant ces semaines, nous avons approfondi de quelle justice nous parlions – c'était véritablement la justice biblique – le fait d'avoir de vraies relations avec Dieu, avec tous les humains et avec la création. Nous avons aussi approfondi la foi dont nous parlions : ça n'était plus un concept abstrait mais véritablement l'expérience de Dieu qu'Ignace avait faite.

On peut facilement voir que notre "Décret 4" a eu un impact sur la Compagnie et dans l'Église. Parmi les exemples les plus parlants on peut noter ceux-ci. Durant la première rencontre pour les Provinciaux jésuites avec le P. Paul Dezza, que le pape Jean-Paul II avait nommé pour s'occuper du gouvernement ordinaire de la Compagnie après qu'il ait écarté notre Général, le P. Pedro Arrupe, nous étions unanimes sur deux points : nous n'accepterions pas que le P. Arrupe soit utilisé comme bouc émissaire, et nous ne ferions pas

de compromis sur notre engagement découlant du Décret 4. À la 33^e Congrégation générale, en 1983, j'ai dirigé avec succès le rejet d'une motion qui nous aurait mené à la publication de plusieurs documents séparés plutôt qu'à un document central unique, cela pour éviter qu'on puisse interpréter que notre Décret 4 et son esprit ne soient discrètement relégués au rang d' « une préoccupation » parmi d'autres. Maintenant seulement nous rendons-nous compte que nous parlions alors véritablement d'une *mission* – et non pas de plusieurs apostolats – et qu'il ne s'agit pas de *notre* mission mais de la mission du Christ dans le monde pour laquelle nous cherchions à discerner, comme communauté, notre propre rôle.

En bref, je crois que deux pôles existentiels tiennent notre mission « au foyer » ou orienté : notre expérience de Dieu et notre option pour les pauvres. Il n'y a pas de concept abstrait qui puisse servir d'échappatoire ici! Je crois que les jésuites, inconsciemment, ont trouvé une manière de donner un sens plus large, de la profondeur et une manière de faire à la formule « lire les signes des temps », une expression trop utilisée par les leaders ecclésiaux sans l'analyse ou l'explication qu'elle implique. En fin de compte, on peut dire maintenant ce que nous sommes : grâce à notre expérience de Dieu et à notre option pour les pauvres, nous démasquons les dieux de l'Ancien Testament: Mammon, le dieu de l'argent, Moloch, le dieu du pouvoir, et Baal, le dieu de la sécurité. Oui, tout autant que ces autres dieux des idéologies populaires de l'individualisme, du matérialisme, du paternalisme et du marketing. Nous le faisons en relativisant les intuitions partielles qu'offrent les sciences et l'orgueil technologique qui règnent aujourd'hui. Le pape Paul VI décrit ce processus clairement dans son encyclique *Octogesima Anno*.

L'Esprit du Seigneur, qui anime l'homme et la femme renouvelés dans le Christ, repousse constamment l'horizon derrière lequel leur raison se sent en sécurité et les frontières confortables de leurs activités; là, tout à l'intérieur, siège une force qui les pousse au-delà des systèmes et des idéologies. Au cœur du monde réside le mystère de l'homme et de la femme qui se découvrent comme des enfants de Dieu inscrits dans un processus historique et psychologique où restriction et liberté, poids du péché et souffle de L'Esprit, se remplacent dans une arène où se dispute le championnat. Le dynamisme de la foi chrétienne triomphe ici des calculs égoïstes. Animés par la puissance de l'Esprit de Jésus Christ notre Sauveur, et soutenus par l'espérance, les chrétiens s'impliquent dans la construction d'une cité humaine, pacifique, juste et aimante, offrande agréable à Dieu.

L'Esprit de Dieu se cache dans l'énergie constructive, la consolation et la paix intérieure mais pas dans la destruction, la confusion ou la désolation. Qui aime l'Église en conservant son sens critique s'assure que sa vision de foi est claire et honnête, marquée par une profonde gratitude, une liberté audacieuse, la compassion, la non-violence, le pardon et l'amour – tout en restant influencé par une option préférentielle pour les pauvres.
